

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Décret n° 2000-380 du 18 mai 2000
portant nomination de membres du Gouvernement de
transition

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu l'Acte constitutionnel n° 1/99-PR du 27 décembre 1999 portant suspension de la
Constitution et organisation provisoire des pouvoirs publics,

DÉCRÈTE :

Article 1^{er} : Le Gouvernement de transition est composé comme suit :

Président de la République, Ministre de la Défense	Général de Brigade GUEÏ Robert
Premier Ministre, ministre de la Planification du Développement	SEM. DIARRA Seydou Élimane
Ministre d'État chargé de la Sécurité	Intendant Général PALENFO Lassana
Ministre d'État chargé des Transports	Général de Brigade Aérienne COULIBALY Abdoulaye
Ministre d'État chargé de la Jeunesse et des Sports	Général de Brigade DOUÉ Mathias
Ministre des Relations Extérieures	SEM. GOMIS Charles Providence
Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation	Colonel MOUASSI Grena
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice	Maître N'GATTA Essy
Ministre de l'Économie et des Finances	Professeur KOULIBALY Mamadou
Ministre de l'Agriculture et des Ressources animales	M. TIMITÉ Ahmed
Ministre de la Culture et de la Francophonie	Mme DIABATÉ Henriette
Ministre de l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique	Professeur SERI Bailly
Ministre de l'Éducation nationale	M. AMANI N'Guessan Michel
Ministre de l'Enseignement technique et de la Formation Professionnelle	M. MONNET Léon Emmanuel
Ministre de la Santé publique	Mme le Professeur TAGLIANTÉ SARACINO Jeannine
Ministre de l'Emploi et de la Fonction publique	Professeur OULAYE Hubert
Ministre de la Construction et de l'Environnement	Maître Principal Major ZOHIN Honoré
Ministre de la Famille et de la Promotion de la Femme	Mme YAÏ Constance
Ministre de la Communication	Officier principal d'administration SAMA Damalan Henri César
Ministre de l'Industrie et du Tourisme	M. Affi N'GUESSAN
Ministre des Mines et de l'Énergie	M. TOURÉ Moussa
Ministre des Infrastructures	M. BADIA Yoro Michel
Ministre du Commerce	Capitaine de Corvette DJIKALOU Saint-Cyr
Ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale	Mme BILEY ACHI-BROU Marthe

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 18 mai 2000

Copie certifiée conforme à l'original
Le Secrétaire Général du Gouvernement

Général Robert GUEÏ



A. AGGREY